

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCAION
3 MAI 2016

DATE d'AFFICHAGE
17 MAI 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	30
Votants :	34

L'an deux mille seize,

le 10 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAL, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, -Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Bernadette GRIGNON, - Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Régine ROSSET.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°66-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES LA GREE A NIVILLAC - CESSON
DE FONCIER AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME NICOLAS STEVANT POUR LE COMPTE DE LA SARL TTC**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, propose de céder au profit de Monsieur et Madame Nicolas STEVANT pour le compte de la SARL TTC, les parcelles cadastrées YS 608 (1 737 m²) et YS 619 (736 m²) d'une superficie totale de 2 473 m² située sur le Parc d'Activités de La Grée à Nivillac (lot n°3 du plan d'aménagement).

Le lot vendu est soumis à un cahier des charges ainsi qu'à un règlement de Parc d'Activités, rattaché :

- au Permis d'Aménager n° PA 056 147 12 H 0003 accordé le 30 novembre 2012,
- à un arrêté accordant un permis d'aménager modificatif en date du 24 septembre 2013 et portant le numéro PA 056 147 12 H 0003 -M01.

Conformément à l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), statuant sur la nécessité pour les Collectivités Territoriales de solliciter et viser l'avis de l'autorité compétente de l'Etat, France Domaines 56, dans le cadre de la cession d'immeubles et permettant une marge de négociation de + ou - 10 %, l'avis de France Domaine 56 a été sollicité.

L'estimation n°2016-147 V 0391, datée du 6 avril 2016, réalisée par France Domaines 56, s'élève à 25 € HT le m², soit un prix total de 61 825 € HT. Au regard de cet avis mais également de la délibération n° 102-2012 du 3 octobre 2012, fixant le prix de vente des terrains sur ce Parc d'Activités, le Vice-président propose de céder ces deux parcelles, viabilisées de tous les réseaux, au prix unitaire de 25 € HT le m², soit un prix total de 61 825 € HT représentant un prix de 73 334,48 € TVA sur marge comprise.

Conformément à la délibération n°90-2013 du 8 octobre 2013, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne se réserve le droit de reprendre ce foncier, dans les conditions initiales de vente, si au terme de trois années à l'issue de la présente vente l'acquéreur n'a pas réalisé son projet immobilier.

La vente se réalisera de gré à gré et le prix sera payé au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées YS 608 et YS 619 d'une surface totale de 2 473 m² viabilisées de tous les réseaux au profit de Monsieur et Madame Nicolas STEVANT pour le compte de l'entreprise SARL TTC au prix de 61 825 € HT, soit un prix total de 73 334,48 € TVA sur marge comprise aux conditions exposées préalablement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 13/05/16
Le Président,

